



> Les missions et compétences de la CCI



Les CCI administrées par des dirigeants d'entreprises élus au suffrage universel des entreprises de leur territoire, prennent la forme d'Établissements Publics de l'État.

La loi leur assigne 2 types de missions (loi du 23 juillet 2010) :

- Contribuer au développement économique, à l'attractivité et l'aménagement de leur territoire, au soutien des entreprises et de leurs associations.
- Représenter les intérêts de l'Industrie, du Commerce et des Services de leur circonscription auprès des Pouvoirs Publics.

Leurs ressources proviennent d'impositions qui leur sont affectées, de la vente de services qu'elles gèrent, de produits des participations détenues dans leurs filiales, de subventions et de toute autre ressource entrant dans leur spécialité.

REPRÉSENTER LES ENTREPRISES

- Porte parole des intérêts économiques de leur territoire auprès de l'État et des collectivités locales en matière d'aménagement, d'urbanisme, de réglementation, de fiscalité, de formation, d'apprentissage, d'équipement commercial...
- Force de proposition pour le développement de leur territoire et la planification publique : aménagement du territoire, infrastructures de communication (désenclavement), équipements collectifs, zones d'activité économique, schémas d'urbanisme dont équipement commercial, schéma de développement des hébergements de tourisme, enseignement supérieur, pôles technologiques, fonds européens...

DÉVELOPPER LES TERRITOIRES

- Créer et/ou gérer des équipements collectifs et infrastructures utiles au développement des entreprises : CRITT Agro-Alimentaire (Centre Régional d'Innovation et Transfert de Technologie), Plateforme de géotraçabilité, pépinières d'entreprises, hôtel d'entreprises agro-alimentaires, Centres de formation, Centre de communication/réunions/visioconférence, Aérodrome d'Auch ...
- Mobiliser des financements et des partenariats pour mettre en œuvre des projets et actions en faveur du développement économique local : plan d'action NTIC, Opérations Collectives Urbaines (OCU), groupements et clubs d'entreprises, Plan d'Exploitation Economique de la 2 X 2 voies Auch-Toulouse et de l'A65... internet haut débit par solutions alternatives, plan d'accueil de SOHO-SOLO, valorisation des patrimoines sur internet et via la navigation sur des cartes interactives, vente en ligne de l'offre touristique locale...

SOUTENIR LA CRÉATION D'ENTREPRISE

- Accueil, accompagnement, information, formation des créateurs et repreneurs d'entreprises, mise en relation cédants/repreneurs
- Accueil, accompagnement de nouvelles implantations d'entreprises et d'entrepreneurs SOHO-SOLO, soutien plus lourd pour les projets innovants avec l'agence Gers Développement/Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI) créée et gérée en partenariat avec le Conseil Général et les Communautés de Communes du Gers.

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LEURS PROJETS

- Partenaire naturel des entreprises, la CCI a créé des services d'appui aux entreprises pour accompagner leurs projets individuels et collectifs et pour simplifier leurs formalités : prédiagnostic, mise en relation, accompagnement de projet, formation...
- L'appropriation des mutations par les entreprises constitue une priorité : technologies de l'information, environnement, développement durable, qualité/satisfaction client, optimisation des ressources humaines, mondialisation concurrence accrue/ouverture à l'international...

PRODUIRE ET DIFFUSER L'INFORMATION ÉCONOMIQUE

- Produire et sélectionner l'information utile : Chiffres-clés de l'économie gersoise, enquête de conjoncture, observatoire du commerce et de la consommation, (dossier d'aide à la décision, diagnostic de pôles commerciaux...), 6 « newsletters » mensuelles (Commerce et Tendance de Consommation, Tourisme, IAA, Export, Ressources Humaines, Développement Durable), 1 lettre d'information mensuelle Gers CCI News, Portraits Socio Economiques des territoires, revue de presse régionale, fichiers d'entreprises...
- Diffuser aux entreprises : réunions d'information, conférences-débats, bulletin d'information, newsletters, site internet, affichage...

FORMER POUR L'ENTREPRISE ET POUR L'EMPLOI DANS LES TERRITOIRES

- Des formations adaptées aux besoins des entreprises et dispensées par des professionnels reconnus, pour améliorer les performances des hommes et des entreprises : formations continues des salariés et chefs d'entreprise, formation de demandeurs d'emploi à un nouveau métier pour un retour à l'emploi, formations en alternance dans le cadre de contrats de professionnalisation.
- 2 centres de formation spécialisés dans 2 domaines : agro-alimentaire – tertiaire.
- 1 site de Formation à Distance (Réseau Régional Pyramide).

